

Date d'affichage : 21/05/2025

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE COUPES JEUNES REUNION TELEPHONIQUE DU 15/05/2025</p>

Présents : MM. J.C DAGBERT - M.DESOMBRE – C.FOURNIER - P.LEMAITRE - A.SERGENT.

Coupe Côte d'Opale U13 du 07/05/25

53333728 ST LEONARD ES – RECQUES S/HEM. Homologué : ST LEONARD ES 2 (286 jonglages)
RECQUES S/HEM 2 (287 jonglages). RECQUES S/HEM qualifié pour le tour suivant.

Coupe Côte d'Opale U11 du 07/05/25

53332925 BLARINGHEM US – CAMP.GUINES. Réserves de CAMP.GUINES sur la qualification et la participation au match des joueurs PRUVOST Eloi 9602784944 – GRAVE Chloé 9603277893 – GUILMAIN Thibault 9602939967 – GODIN Baptiste 9602784418. Appartenant à BLARINGHEM US. Motif : Ces joueurs , ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ci ou dans les 24 heures. Après contrôle par la commission de la feuille de match des U11 EST D3 A BLARINGHEM US A – GR.LYSAFOOT B . Ces quatre joueurs cités sont inscrits sur la feuille de matchs plus deux autres. Homologué : BLARINGHEM US 0 - CAMP.GUINES 3 par pénalité. Amende 40€ à BLARINGHEM US . CAMP.GUINES qualifié pour le tour suivant.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

C.FOURNIER